

La refonte du prix des établissements d'hébergement pour âgés

Lors de la Déclaration de Politique Régionale (DPR), un accent avait été mis sur la volonté de renforcer le contrôle des prix des établissements d'hébergement et d'accueil des âgés.

La Députée régionale, Madame Véronique BONNI, a interpellé le Ministre Maxime PREVOT afin de savoir où il en était dans la réflexion concernant le contrôle des prix pour l'hébergement des personnes âgées.

En effet elle a appris qu'un système « all in » était à l'étude, système qui prévoirait d'inclure dans le prix de journée d'hébergement, la mise à disposition d'une télévision, d'un frigo, d'un téléphone, le raccordement à la télédistribution et à internet ainsi que la mise à disposition d'eau potable au chevet du résident.

Ainsi le prix « all in » aurait le mérite de donner plus de transparence aux prix pratiqués et permettrait aux résidents de comparer les prix de différentes maisons de repos. Cependant ce système risque d'imposer aux résidents ne souhaitant pas disposer de tels éléments dans leur chambre, une augmentation du prix de leur hébergement.

Et dès lors de poser cette question au Ministre : les craintes relatives à l'augmentation du prix alors que certains résidents ne souhaitent pas de services supplémentaires sont-elles fondées ?

Dans sa réponse, le Ministre a rappelé que la Déclaration de Politique Régionale avait prévu deux objectifs importants relatifs à la future politique des prix en maisons de repos.

Le premier vise à renforcer le contrôle des prix des établissements d'hébergement pour âgés et notamment celui demandé aux résidents d'une nouvelle maison de repos ou d'une maison de repos rénovée en demandant des justificatifs pertinents en fonction des investissements réalisés et des éventuels subsides obtenus.

Le deuxième objectif était d'intégrer dans le prix d'hébergement un certain nombre de suppléments.

Le Ministre a rappelé que, depuis le 1^{er} janvier 2015, c'était la Wallonie qui était compétente en matière de prise en charge des âgés et plus spécifiquement des prix pour les établissements d'hébergement pour ceux-ci.

Il a également fait savoir qu'il était en train de consulter l'ensemble du secteur, le Conseil wallon des âgés et son administration afin d'élaborer une réforme en phase avec la déclaration de politique régionale.

En concluant son intervention, le Ministre a affirmé que de nouveaux textes réglementaires allaient bientôt être déposés devant le gouvernement.

Lien vers cette question parlementaire sur le site du parlement de la Wallonie :

https://www.parlement-wallonie.be/content/print.php?print=interp-questions-voir.php&id_doc=64156&type=28

